Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 084-218400976-20261102-D_2026_40-DE

Commune de RICHERENCHES
Département de Vaucluse
REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-40
2 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le lundi deux novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, avenue de la Rabasse à RICHERENCHES, qui présente toutes les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires à la réunion du conseil sous la présidence de Madame Valérie COQ, Maire.

Date de convocation : 29 octobre 2026
Secrétaire de séance : Anne Marie JOURDES

Présents :
Valérie COQ, Maire
Pascal BERNARD, Céline MARTIN, Francis BLUM, Adjoints
GEORGESCO Bruno, ROUSSET Francois, JOUANNE Olivier, FROISSART Martine, ARNAUD Christian, BENCHERIF Lylia, FARAGONI Ernest, JOURDES Anne-Marie, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :
AUBINEAU Solène ayant donné pouvoir à ARNAUD Christian
VIGNE Justine ayant donné pouvoir à Valérie COQ

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir :
VALADAS Sidonie

Nombre de membres Quorum : 8			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Abstention	Contre
15	12	14	14	0	0

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 084-218400976-20261102-D_2026_40-DE

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2026

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire fait lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 octobre 2026 et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative :

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2026 ;

MANDATE Madame le Maire aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Fait à RICHERENCHES, les jours mois et an susdits

La Maire
Valérie COQ

MAIRIE DE RICHERENCHES (VAUCLUSE)

Le Secrétaire de séance
Anne Marie JOURDES

Délais et voies de recours :
La présente délibération peut être contestée auprès du Tribunal Administratif par un recours contentieux dans le délai de deux mois à partir de la date exécutoire de ce document. Dans ce même délai, un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'auteur de la décision.
Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite).